## **WE-CO541**

# COPROPRIÉTÉ : LOI CLIMAT ET ÉNERGIE / LOI CLIMAT ET RÉSILIENCE



## OBJECTIF(S)

• Connaître les nouvelles contraintes législatives nées des engagements pris en matière de rénovation énergétique et les mettre en oeuvre.

## **NIVEAU & PUBLIC**

#### **SPÉCIALISATION**

Syndic, gestionnaire de copropriété.

Prérequis : une première expérience de la copropriété.

## MODALITÉS DE PARTICIPATION

Durée: ½ journée (soit 3,30 heures)

Moyens pédagogiques : Cas pratiques - Support pédagogique

Quiz d'évaluation finale

Matériel nécessaire : vidéo projecteur, paper-board

Effectif maximum: 50

## **INTERVENANT(S)**

Formateur : Professionnel spécialisé en copropriété Validé par le Bureau de la Commission Formation FNAIM

## **TARIFS**

Adhérent FNAIM : 130 € HT Non Adhérent FNAIM : 190 € HT

## **PROGRAMME**

### INTRODUCTION

Bienvenue

+ présentation du cours et des objectifs pédagogiques

#### I - PRÉSENTATION GLOBALE DE LA LÉGISLATION

- Objectif général de la législation et impact sur le logement.
- Les enjeux pour la copropriété:
  constat général sur le parc immobilier.
  Insuffisances des précédentes législations (loi ALUR).
  Importantes actions de rénovation à réaliser.
- Les nouvelles normes en matière de gestion locative impactent les copropriétaires.

#### II - LES OUTILS PROMUS PAR LA LÉGISLATION

- Le retour du PPT.
- L'évolution du fonds travaux.
- Le DPE et la généralisation du DPE collectif.
- Le raccordement des immeubles au réseau d'assainissement collectif.
- La procédure de mise en place des équipements collectifs en bornes de recharge pour véhicule électrique.

### III - LE RÔLE DU SYNDIC

- Sensibilisation et information des copropriétaires.
- Préparation des dossiers avec le conseil syndical ; Travaux, financement, assistance d'expert.
- Les délais de mise en oeuvre.
- Cas pratiques

#### SYNTHÈSE DU COURS ET CONCLUSION

TEST D'ÉVALUATION + RÉPONSE AUX QUESTIONS + REMERCIEMENT

Programme accessible aux personnes en situation de handicap